CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT ANNUEL 2010-2011

CONSEI
D
PEMENT
2010-
RA
ANNUE





RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

SOMMAIRE

P06 PRÉSENTATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTRO

P13 L'ACTIVITÉ DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT EN 2010-2011

- P13 LES CHIFFRES CLÉS…
- P14 LES ACTIONS

P24 LES PERSPECTIVES ET SOUHAITS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

P26 LES MEMBRES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

P28 À TÉLÉCHARGER…

PRÉSENTATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le conseil de développement (c2d) est une instance consultative de la Communauté d'Agglomération Grenoble-Alpes Métropole. Espace de débats et de propositions, il est prévu par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999 (dite loi Voynet), reprise dans la loi relative à la simplification et au renforcement de la coopération intercommunale (dite loi Chevènement du 12 juillet 1999).

Il est constitué de représentants de la société civile, ses membres sont tous bénévoles.

HISTORIQUE

Grenoble-Alpes Métropole (La Métro), a mis en place en octobre 2001 le premier conseil de développement de l'agglomération grenobloise. Cette instance, présidée par Gérald Dulac, a fonctionné durant un mandat.

Les sept années de ce mandat ont été marquées par des contributions et des actions de qualité telles que le Livre blanc pour une gestion citoyenne des déchets, l'étude sur la chimie et les matériaux dans la région grenobloise, ou encore les réflexes Vélo et Logement.

En vue du renouvellement des instances de la Métro en avril 2008, le conseil de communauté a délibéré le 19 septembre 2008 sur la recomposition et la redéfinition du fonctionnement du conseil de développement. Jean-Jacques Payan, personnalité qualifiée issue du monde de l'enseignement et de la recherche et qui a dirigé pendant dix ans la recherche du groupe Renault, a succédé à Gérald Dulac comme président du conseil de développement. Contraint à quitter ses fonctions de Président, Catherine Pouyet, membre du bureau a été nommée par Marc Baïetto en septembre 2011.

FONCTIONNEMENT ET MISSIONS

Espace d'expressions citoyennes entre acteurs économiques, sociaux et associatifs, le conseil de développement s'intéresse à la vie de l'agglomération dans sa globalité.

Il représente une force de propositions dont la mission est triple :

- contribuer à la réflexion des élus sur les projets concernant l'agglomération (propositions de nouvelles perspectives et actions, émergence d'idées).
- relayer auprès des élus les points de vue de la société civile sur tous les grands thèmes qui fondent le développement et l'attractivité du territoire.
- faciliter l'accès et la compréhension des politiques menées par l'agglomération auprès du plus grand nombre.

Le conseil de développement peut être saisi par les élus sur certains dossiers, mais peut également s'auto-saisir et s'emparer de thématiques sur lesquelles il souhaite porter une réflexion approfondie, sans se restreindre aux seules compétences de la communauté d'agglomération.

Le conseil a son propre fonctionnement, largement indépendant. Pour assurer le bon déroulement et la qualité de ses débats, il s'est doté d'un règlement intérieur qui précise l'esprit dans lequel les membres réalisent leurs travaux.

COMPOSITION ET ORGANISATION

La composition du conseil de développement a été déterminée par les élus suite à une délibération du conseil communautaire de la Métro. Cette composition a évolué en avril 2011 avec une recomposition partielle des membres et une réorganisation des collèges.

QUI PARTICIPE ?

Environ 80 membres bénévoles répartis en 5 collèges.

QUI PILOTE LE CONSEIL ?

1 président nommé par le président de la communauté d'agglomération.

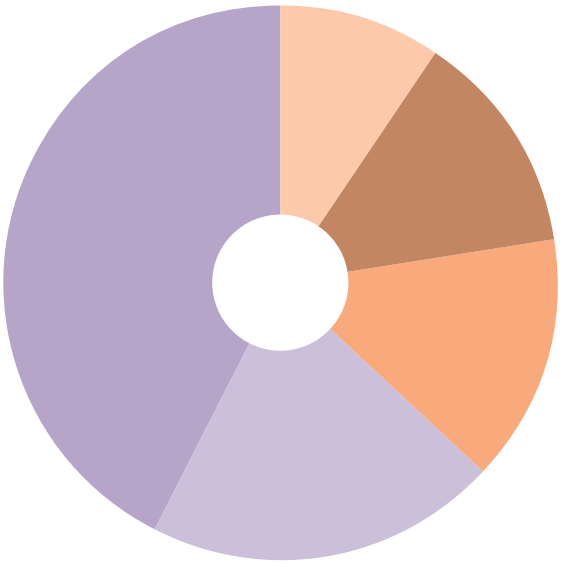
1 bureau composé des représentants des communes et des groupes de travail.

QUELLE ORGANISATION ?

Le conseil de développement se réunit en séance plénière chaque mois. Ces séances sont l'occasion d'auditionner des personnes qualifiées telles que les vice-présidents de la Métro, des responsables de services ou des spécialistes sur des thèmes transversaux qui intéressent plusieurs commissions, ce qui permet la confrontation des points de vue et des compétences.

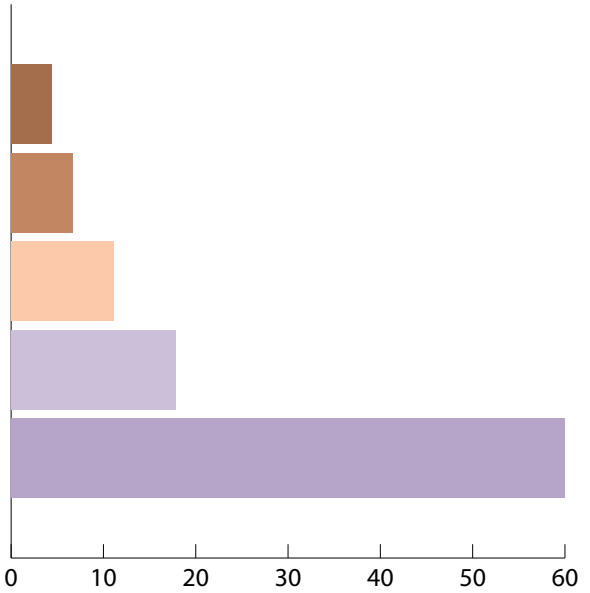
QUELQUES CHIFFRES SUR LA COMPOSITION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

LES DIFFÉRENTS ACTEURS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



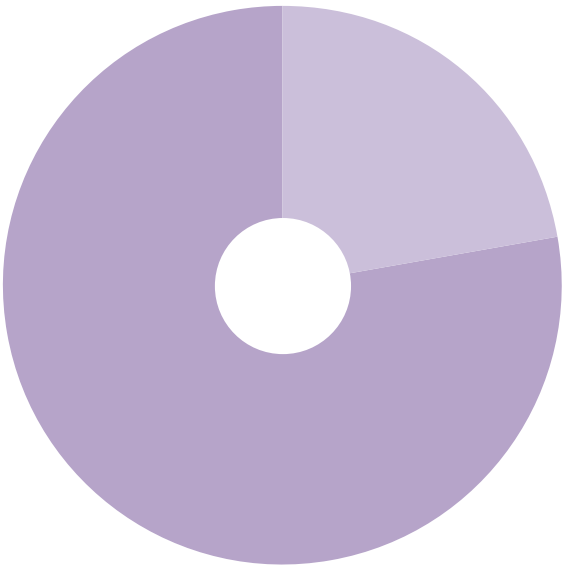
- 9,5 % Territoires voisins
- 13 % Établissements et services publics
- 14,5 % Personnalités qualifiées
- 20,5 % Monde Économique
- 42,5 % Vie associative et habitants

ANNÉES DE NAISSANCE CONNUES DES MEMBRES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



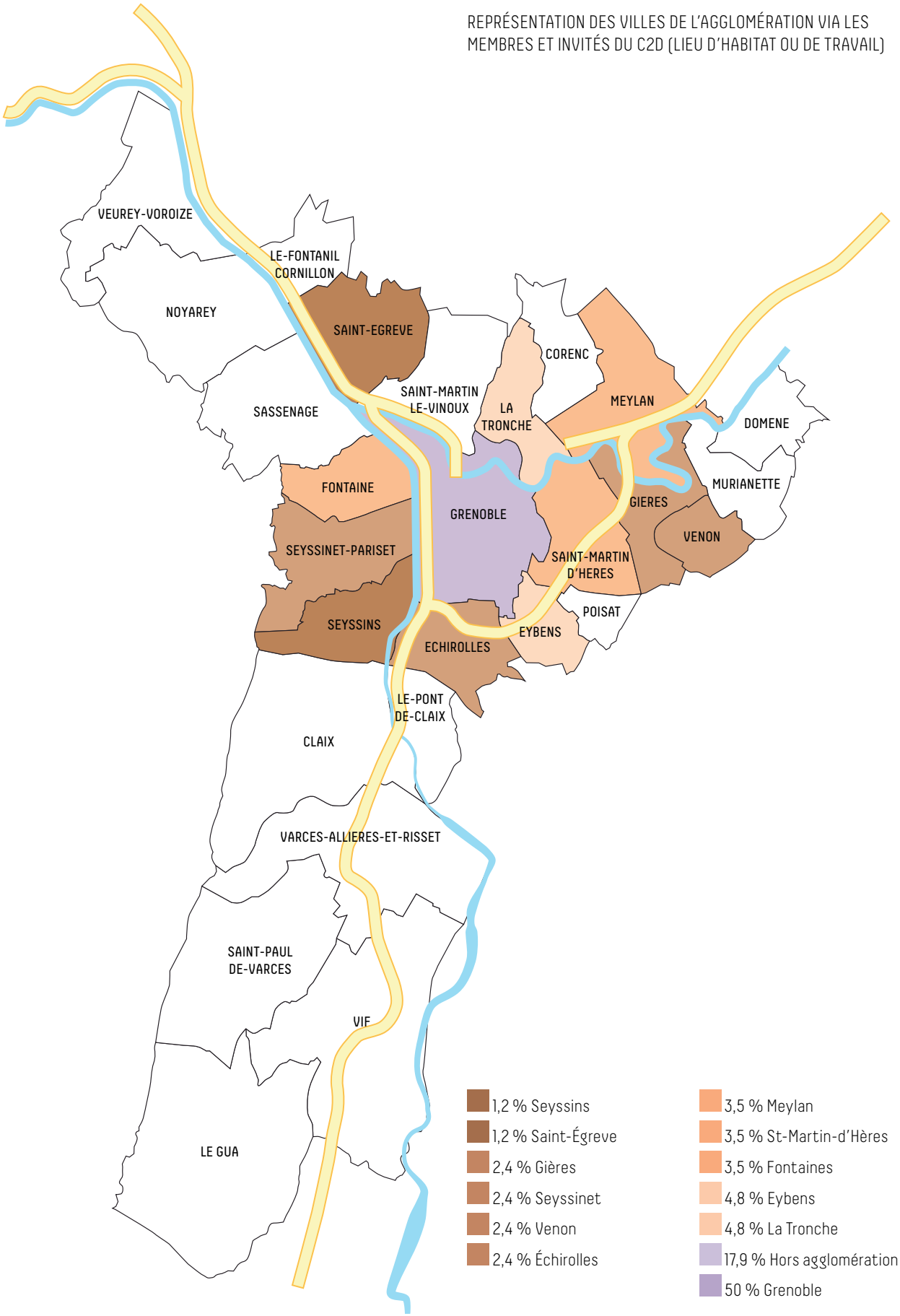
- Après 1980 - 4,4 %
- 1960-1970 - 6,7 %
- 1970-1980 - 11,1 %
- 1950-1960 - 17,8 %
- Avant 1950 - 60 %

PROPORTION HOMMES/FEMMES DES MEMBRES DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



- 22,4 % de femmes
- 77,6 % d'hommes

REPRÉSENTATION DES VILLES DE L'AGGLOMÉRATION VIA LES MEMBRES ET INVITÉS DU C2D (LIEU D'HABITAT OU DE TRAVAIL)



LES 3 COMMISSIONS

Espaces de travail et de réflexions, elles se rassemblent mensuellement et sont à l'origine des contributions et avis amendés puis validés en plénière.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, TEMPS ET MOBILITÉ, pilote Antoine Jammes

- 23 inscrits
- 9 réunions
- Organismes représentés : les Associations d'Habitants du Grand Grenoble Lien et Ouverture, la FRAPNA, les FRANCAS, Alertes, La Jeune Chambre Économique, EDF, Un toit pour tous, La Chambre d'agriculture, UFC Que Choisir, l'ADTC (Association pour le développement des transports en commun), La Banque Alimentaire, La Maison de l'Architecture, Le CAUE, Alpes Auto Partage, Avenir Venon, Chambre du commerce et de l'industrie ainsi que des personnalités qualifiées et des invités.
- Sujets traités en 2010-2011 :

• Le schéma de cohérence territoriale : le travail au sein de la commission et avec les conseils de développement des territoires voisins sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) a abouti à une contribution présentée aux élus en juin 2011 sur le respect des principes du développement durable par le projet de SCoT.

• La nature en ville : la commission a amorcé une réflexion sur la question de la nature en ville. Celle-ci se poursuivra notamment par la participation de la commission à l'évaluation des espaces naturels de la communauté d'agglomération.

• Réflexe vélo : pour relancer les réflexes vélo, en juin 2011, quelques volontaires ont parcouru à deux roues un itinéraire visant à évaluer les possibilités de stationnement vélo devant les bâtiments accueillant du public.

• Participation aux Universités du PDU : le jeudi 10 février 2011, les membres de la commission participaient à la première université du PDU sur le péage urbain. Ensuite, une commission a permis de préparer la deuxième université de septembre 2011 consacrée à la question des pratiques sportives quotidiennes et des déplacements.

• Visite de la station mobile (bâtiment regroupant les acteurs transports de l'Isère).

CULTURES, SOLIDARITÉS ET DÉMOCRATIE, pilotes Pierre Arnaud, Catherine Pouyet et Marie-Christine Simiand

■ 30 inscrits

■ 9 réunions

■ Organismes représentés : les associations d'habitants du Grand Grenoble Lien et Ouverture, Grenoble Université Club, les FRANCAS, CDOSI (Comité Départemental Olympique et Sportif Isère), Alertes, Un toit pour tous, Unis-Cité, ATD Quart Monde, COLJOG (Conservatoire Observatoire Laboratoire des Jeux Olympiques de Grenoble), Secours Catholique, CLCV (Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie) Banque Alimentaire ainsi que des personnalités qualifiées et des invités.

■ Sujets traités en 2010-2011 :

• Suivi et bilan du plan d'accompagnement à la réussite éducative et citoyenne : action expérimentale conçue en collaboration avec l'Inspection académique de l'Isère et les proviseurs animateurs de bassins.

• Les politiques sportives intercommunales – acte II : rédaction d'une contribution à la définition d'une politique sportive d'agglomération.

• Contours d'une politique culturelle d'agglomération : à venir, une contribution sur la définition d'un grand événement culturel d'agglomération.

INNOVATION ET EMPLOI, pilote Dominique Grand

■ 20 inscrits

■ 8 réunions

■ Organismes représentés : les associations d'habitants du Grand Grenoble Lien et Ouverture, Grenoble Université Club, Unis-Cité, Conseil de développement de l'Espace Métropole Savoie, Conseil de développement d'Alpes Sud Isère, le CEA, La Passion du bois, L'Union Régionale des SCOP, Parc Naturel Régional de la Chartreuse, La Chambre d'Agriculture, la CFDT, la Pousada ainsi que des personnalités qualifiées et des invités.

■ Sujets traités en 2010-2011 :

• Démarche grand public du plan climat : rédaction d'une contribution et travail en partenariat avec des étudiants de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble.

• Le développement des usages du numérique : autosaisine axée autour de trois thèmes : l'ouverture des données publiques, la lutte contre la fracture numérique, la promotion de la citoyenneté par le numérique.

Audition de Michel Briand, élu en charge du numérique à la ville de Brest.

LES GROUPES DE TRAVAIL

Enfin, des groupes de travail « ad hoc » peuvent être mis en place de manière ponctuelle afin de traiter une question spécifique.

RISQUES

Le 24 septembre 2010, le conseil communautaire saisissait le conseil de développement de la question de l'acceptabilité sociale des risques naturels et industriels. Un groupe de travail, piloté par Henri Biron a été constitué. Il a décidé de répondre à la saisine en deux temps, en s'interrogeant en premier lieu sur le rôle que pourrait jouer la Métro sur la question des risques. Cet acte I s'est concrétisé par une contribution résultant de trois réunions du groupe de travail et de trois conférences sur la question des risques.

DÉMARCHE GRAND PUBLIC DU PLAN CLIMAT

Créé au sein de la commission Innovation et Emploi, ce groupe de travail s'est réuni à quatre reprises. Groupe de travail ouvert, il a permis la rencontre entre des acteurs diversifiés, chacun concernés par la démarche du plan climat. Il a bénéficié également du travail d'un groupe d'étudiants de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, qui a rédigé un rapport sur la question de la démarche grand public. Celui-ci, présenté aux membres du groupe de travail, a constitué un apport théorique mais également pratique grâce à une série d'entretiens réalisés avec les acteurs de l'agglomération.

COMMUNICATION

Ce petit groupe de travail envisage les moyens de communiquer sur les travaux du conseil de développement et de « capter » l'attention des publics absents des débats (jeunes, femmes, précaires). Ses réflexions se sont notamment concrétisées par la mise en place d'un nouveau site internet pour le conseil de développement.

Il travaille en outre à la préparation des 10 ans du conseil de développement.

SPORT

Impulsé par la commission Cultures, Solidarités et Démocratie, et par Pierre Arnaud, ce groupe de travail, réuni à deux reprises, a permis d'élaborer une contribution sur la définition d'une politique sportive d'agglomération.

LES RELATIONS AVEC GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Une évolution dans la formalisation des rapports entre le conseil de développement et les élus de l'agglomération.

Jusqu'à présent, le conseil de développement était saisi par une simple lettre de saisine du Président de la Métro au Président du conseil de développement.

Désormais,

- Les principales saisines du c2d sont formalisées par une délibération de l'ensemble des élus communautaires. Cela garantit la bonne connaissance par les élus des sujets de travail du c2d.
- L'élu en charge du sujet faisant l'objet de la saisine ou des travaux en cours vient la présenter devant le conseil de développement. Ainsi, de septembre 2010 à juin 2011, 4 élus communautaires sont venus présenter leur politique devant le c2d.
- Une fois l'avis ou la contribution élaboré, l'élu en charge de la politique concernée revient devant le conseil de développement pour assister à la présentation de la contribution.
- Enfin, le conseil de développement bénéficie de la possibilité de présenter devant le conseil communautaire les principaux éléments des contributions adoptées faisant suite à une saisine.

De plus, dans la continuité des échanges instaurés durant l'année 2010-2011, plusieurs moyens permettent d'assurer les relations entre les membres du c2d et les élus :

- Présence du Conseiller communautaire en charge de la participation citoyenne de Grenoble-Alpes Métropole aux séances plénières du conseil de développement et à certains bureaux.
- Échanges plus informels entre le Président et certains membres du conseil de développement et les élus de Grenoble-Alpes Métropole.
- Sollicitation du conseil de développement dans la préparation des Jeudis du Projet d'Agglomération.
- Présence d'un représentant du conseil de développement aux commissions de Grenoble-Alpes Métropole.
- Participation de membres du conseil de développement au Comité permanent d'évaluation des politiques publiques de Grenoble-Alpes Métropole.
- La disponibilité des avis et compte-rendus des séances de travail sur le site internet du C2D permet d'assurer transparence et information sur les travaux du conseil de développement. Ces avis et contributions sont, depuis cette année, également envoyés par courrier à l'ensemble des élus.

La contribution du réseau des conseils de développement a été également présentée devant les élus de l'Établissement Public du Schéma de Cohérence Territoriale.

L'évolution des rapports entre les élus communautaires et les membres du conseil de développement est très satisfaisante. Elle garantit une bonne compréhension par les membres du c2d des intentions et besoins des élus dans leurs saisines et permet un retour direct des élus sur les propositions des membres du c2d.

L'ACTIVITÉ DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT EN 2010–2011

LES CHIFFRES CLÉS

■ **10 assemblées plénières** dont 1 séance plénière organisée sur la commune de Saint-Martin-d'Hères présentant l'ouvrage « 10 ans de Conseils de développement : la société civile en mouvement » fruit d'une contribution entre la coordination nationale des conseils de développement et le Certu.

Et dont 1 séance exceptionnelle organisée au Stade des Alpes à l'occasion de la signature de la Charte de la Participation

■ **10 réunions de bureau**

■ **26 réunions de commissions :**

9 commissions Aménagement, Temps et Mobilité
9 commissions Cultures, Solidarités et Démocratie
8 commissions Innovation et Emploi

■ **27 réunions de de groupes de travail ad hoc :**

Risques : 3 réunions
Démarche Grand Public du Plan Climat : 4 réunions
Communication : 2 réunions

SCoT : 2 séances plénières du réseau des conseils de développement de la Région Urbaine Grenobloise, 1 séminaire d'une journée sur le ScoT et le Développement Durable, 1 présentation du Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT.

12 réunions de groupes de travail du réseau des conseils de développement

Sport : 2 réunions

■ **4 réunions du Comité d'animation de la coordination nationale des conseils de développement à Plaine Commune**

■ **1 rencontre des présidents de conseils de développement de France à Nantes** (présentation des travaux du c2d)

■ **1 participation à la journée de lancement du réseau des pôles métropolitains organisée par l'ACUF**

■ **Participation aux 9es rencontres nationales des conseils de développement** à Angoulême : présentation aux autres conseils de développement de France de la démarche expérimentale d'accompagnement à la réussite éducative et citoyenne et présentation des travaux du réseau des conseils de développement de la RUG sur le SCoT.

■ **1 réunion publique :** « Comprendre la réforme territoriale » qui a réuni 400 participants le 24 mai autour de deux intervenants : Nicolas Kada, professeur de droit public et Luc Gwiazdzinski, géographe.

■ **4 contributions :**

Contribution à la démarche grand public du plan climat
Contribution sur les principes et formes d'un grand événement d'agglomération
Contribution à la définition d'une politique sportive d'agglomération
Acte I de la contribution sur l'acceptabilité sociale des risques naturels et industriels

■ **1 contribution collective** du réseau des conseils de développement de la Région Urbaine Grenobloise au Projet d'aménagement et de Développement Durable du SCoT.

LES ACTIONS

DIVERSIFIER LA COMPOSITION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Sur l'année 2009-2010, moins de 50 % de l'effectif des membres du conseil de développement participait aux réunions du conseil de développement (plénières et commissions). Afin de renouveler la participation des membres et de diversifier sa composition, une réflexion sur la recomposition du conseil a été menée en bureau du c2d. Celle-ci a conduit à proposer au Conseiller délégué en charge de la participation et au cabinet du Président de la Métro de nouveaux membres pouvant intégrer le conseil de développement.

S'appuyant sur le règlement intérieur qui prévoit la démission d'office des membres n'ayant pas participé à une réunion du conseil de développement dans les six derniers mois, le bureau du c2d a identifié les membres démissionnaires et a validé leur remplacement.

Ce processus a abouti à l'adoption d'une délibération, le 29 avril 2011, qui a permis la réorganisation du conseil de développement en 5 collèges et l'intégration de 13 nouveaux membres :

- le Groupement des entreprises d'insertion
- La Pousada
- le CNRS (Centre National de Recherche Scientifique)
- la Maison de l'architecture
- le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)
- la Confédération nationale du logement
- la confédération syndicale des familles
- le CCSTI (Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle)
- Hadra
- Solexine
- Culture et Développement
- le CREARC (Centre de Création de Recherche et des Cultures)
- le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

Un arrêté du 30 août 2011 a validé la nomination de nouvelles personnalités qualifiées au sein du conseil de développement.

Une attention particulière dans ce renouvellement, a été d'introduire des représentants du milieu culturel de l'agglomération, jusqu'à présent absents de la composition du conseil.

Cette recomposition a coïncidé avec le départ de Jean-Jacques Payan de la présidence du conseil de développement, remplacé par Catherine Pouyet en qualité de Présidente par intérim à la fin du printemps 2011.

CONTRIBUER À L'ÉLABORATION PARTAGÉE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Les 6 conseils de développement* présents dans le périmètre du SCoT partagent depuis plus de deux ans leurs points de vue sur le projet de schéma de cohérence territoriale. Ce réseau, animé par une association regroupant les associations d'habitants de l'agglomération grenobloise, s'est réuni à deux reprises en séance plénière durant l'année 2010-2011.

L'ANALYSE FRUCTUEUSE DU CARACTÈRE DURABLE DU PROJET DE SCOT

Avec l'appui d'Emmanuel Boutefeu, chargé d'environnement au Certu, le réseau des conseils de développement a expérimenté pendant une journée de travail, l'application d'une grille d'évaluation (RST 02) mise en place par le Certu. Celle-ci propose d'interroger n'importe quel projet à travers une grille de questions, reprenant les critères du développement durable (dimension environnementale, sociale et économique, interfaces vivables, viables et équitables, et la gouvernance). Cette méthode a permis aux membres des 6 conseils de développement de trouver un objet assurant une discussion sereine malgré des points de vue souvent différents. Elle a abouti à la formulation d'une contribution au projet de SCoT, présentée aux élus de l'établissement public du SCoT (EPSCOT), le 6 juin 2011.

LES DIFFICULTÉS POUR CONTRIBUER À L'ÉLABORATION D'UN DOCUMENT D'URBANISME CONSTRUIT AU FIL DE L'EAU

Le travail effectué par le réseau des conseils de développement a eu pour principal intérêt de permettre la rencontre et la discussion de membres de conseils de développement très différents bien qu'étant voisins, de part leurs points de vue, leurs fonctionnements et leurs moyens. Après plus de deux ans d'échanges, les concurrences entre les territoires ont peu à peu disparu. Le principal obstacle aux travaux du réseau a été la difficulté à être informé en temps réel de l'évolution des versions du projet de SCoT. Ce qui s'explique par deux caractéristiques des travaux menés par l'établissement public du SCoT :

- l'élaboration concomitante du diagnostic, du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et du Document d'orientations et d'objectifs (DOO), tous trois composantes du futur SCoT mais visant des objectifs différents :
  - le diagnostic vise à identifier les problèmes caractéristiques du territoire concerné
  - le PADD vise à donner les grandes orientations politiques pour pallier à ces problèmes
  - le DOO décline concrètement les moyens, méthodes et actions permettant la mise en œuvre des orientations du PADD
- le souhait de ne pas transmettre au public (en l'occurrence, la société civile organisée) des documents provisoires n'ayant pas été présentés en bureau syndical de l'établissement public du SCoT.

Cela n'a pas facilité le travail du réseau qui s'est souvent effectué à contre temps et parfois dans un brouillard dû à la concomitance de l'élaboration des documents constituants le SCoT.









L'AVENIR DU RÉSEAU : ÉLARGIR LA RÉFLEXION AU-DELÀ DU SCOT, AVEC QUELS MOYENS ?

Le réseau des conseils de développement souhaiterait être acteur dans l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre du SCoT. Au-delà, les membres des différents conseils discutent de l'intérêt de travailler ensemble sur les questions de recomposition territoriale, suscitées par la réforme territoriale et la création de nouveaux pôles métropolitains notamment. A cette fin, les conseils ont réalisé à quel point leur coordination par un acteur « neutre » comme LAHGGLO a permis de désamorcer certaines oppositions et d'impulser une dynamique positive à la réflexion menée. L'arrêt du projet de SCoT marque cependant l'arrêt du conventionnement entre l'EPSCOT et LAHGGLO. Les conseils de développement de la Région Urbaine Grenobloise sont donc à la recherche de financements pour leur permettre de poursuivre la coordination de leurs travaux.

** Conseils de développement de Grenoble-Alpes Métropole, du Sud Grésivaudan, du Pays Voironnais, d'Alpes Sud Isère, du Grésivaudan et de Bièvre Valloire.*

CONTRIBUER À LA DÉMARCHE GRAND PUBLIC DU PLAN CLIMAT

Le 2 juillet 2010, le conseil de développement était saisi par une délibération pour contribuer à la démarche grand public du plan climat de la Métro. La démarche grand public constitue le troisième grand volet du plan climat. Après avoir identifié comment agir sur les politiques menées par la Métro et avoir mis en place un réseau de partenaires s'engageant notamment à réduire leurs émissions de CO_2, les élus de l'agglomération souhaitent mettre en place des actions à destination du grand public :

« Pour construire une démarche globale de mobilisation des habitants sur le territoire, le second semestre 2010 sera consacré à identifier, avec les communes, les associations et les instances de participation, les initiatives exemplaires sur l'agglomération, ainsi que les attentes et recommandations des différents acteurs »*

Afin d'aider les élus à bâtir un plan d'actions visant le grand public sur la question des émissions de CO2, le conseil de développement a tout d'abord mis en place un groupe de travail sur le sujet. Il a ensuite encadré le travail d'un groupe d'étudiants de Sciences-Po Grenoble, chargé d'apporter une réflexion sur la théorie du changement et de mener une série d'entretiens afin d'identifier les forces et faiblesses de l'agglomération pour lutter contre le réchauffement climatique.

Les principales recommandations de la contribution du conseil de développement :

- promouvoir un plan climat local solidaire : le c2d a identifié comme cible prioritaire les populations sensibles et éloignées des réseaux traditionnels de communication, souvent les premières touchées par la crise énergétique, et a suggéré la création d'outils pédagogiques pour les adultes de demain.
- Proposer une approche basée sur les faits et gestes du quotidien et sur la mesure du progrès accompli : au-delà du message nécessairement pédagogique et pratique à délivrer, le c2d a insisté sur la nécessité de travailler et populariser les moyens de mesures, de diagnostic et de prévision de la situation climatique.
- Expérimenter des formes innovantes d'implication : le c2d a relevé un certain nombre de démarches innovantes, permettant de sensibiliser la population autrement que par un discours souvent culpabilisant et oubliant la notion de plaisir.
- Proposer une approche à différents niveaux pour être au plus proche de chacun : le conseil a rappelé l'importance d'actionner le réseau associatif existant dans l'agglomération et de valoriser les actions efficaces.
- Agir au niveau des institutions, employeurs et organisations syndicales pour montrer l'exemple : la crédibilité de la démarche grand public du plan climat dépend, selon le c2d, de la capacité des acteurs publics, et en premier lieu de la communauté d'agglomération à montrer l'exemple et à s'entendre sur un message collectif à délivrer au grand public.
- Délivrer un message positif et d'espoir en imaginant une fête du climat : formuler des messages ludiques et clairs, donner une dimension festive et sociétale aux messages et actions, autant de propositions présentes dans la contribution.

Pour en savoir + : consulter la contribution du conseil de développement à la démarche grand public du plan climat et le rapport des étudiants de Sciences-Po sur le site du conseil de développement : http://c2d.lametro.fr

Le 15 juin 2011, le Vice-Président en charge du développement durable à la Métro présentait aux membres du conseil de développement les grandes orientations d'une délibération qui reprenait certaines propositions du c2d. Le 8 juillet, les élus communautaires ont adopté cette délibération sur la démarche grand public du plan climat.

** Extrait du courrier de saisine du 24 août 2010.*

COMPRENDRE LA RÉFORME TERRITORIALE

Adoptée le 16 décembre 2010 par le Parlement, la loi sur la réforme des collectivités territoriales modifie de façon sensible le fonctionnement et l'organisation des départements, régions et des structures intercommunales. Pour aider les citoyens à y voir plus clair, le conseil de développement a proposé une réunion publique et un guide pour mieux comprendre cette réforme qui modifie notamment le périmètre de la communauté d'agglomération grenobloise.

En amont d'un Jeudi du Projet d'Agglomération intitulé « La Métro change d'aire », le conseil de développement a proposé à Nicolas Kada, professeur de droit public, et Luc Gwiazdzinski, géographe, d'intervenir pour expliquer, de façon simple, le contenu de la réforme territoriale et ses conséquences sur le territoire de la Métro. 400 participants ont répondu à l'invitation et se sont vu remettre un guide « comprendre la réforme territoriale » reprenant les grandes lignes de la réforme et proposant un glossaire des termes du jargon des collectivités territoriales. Les élus de l'agglomération ont été destinataires de ce guide qui a, par ailleurs, intéressé la coordination nationale des conseils de développement.

Pour en savoir + : consulter le guide « comprendre la réforme territoriale » sur le site du conseil de développement : http://c2d.lametro.fr

DÉFINIR L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES RISQUES NATURELS ET INDUSTRIELS : ACTE I

Le 24 septembre 2010, le conseil communautaire adoptait une délibération saisissant le conseil de développement sur « l'acceptabilité sociale des risques naturels et industriels ». Via cette délibération, les élus interrogent le c2d sur plusieurs points :

« Quelles sont les marges d'incertitudes acceptables ? Dans quels domaines les risques sont-ils acceptables et à quel niveau ?

· Comment définir le périmètre des responsabilités des collectivités ?

· Les citoyens doivent-ils être associés à la gestion des risques, et comment ?

· Quelle peut être la portée locale de la participation du public sur la gestion socio-territoriale des activités à risque ?

· Comment rendre accessible l'information disponible au sein des structures compétentes sur la question des risques, notamment en matière de santé publique ? Quelle information pour quelle acceptabilité ? »

La question des risques étant vaste, notamment sur le périmètre de l'agglomération grenobloise où l'ensemble des communes sont concernées par plusieurs risques, le c2d a décidé de répondre en deux temps à cette saisine. Le 28 juin 2011, le c2d a adopté l'acte I visant dans un premier temps à identifier les risques présents sur l'agglomération, à comprendre la répartition des responsabilités entre administrations dans l'organisation de la gestion des risques. Cela, dans l'objectif de mieux identifier la place actuelle de l'agglomération grenobloise dans la gestion des risques et le rôle qu'elle pourrait y jouer à l'avenir.

Une série de séminaires ont été organisés afin de mettre à niveau l'ensemble des membres du conseil et de recueillir la parole d'experts. Sont intervenus :

- Geneviève Decrop, sociologue
- Benoît Hanard, Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle (ICSI)
- Henri de Choudens, Président de l'Institut des risques majeurs (IRMA)
- M. Nicolas Regny, chef du Service Interministériel de la défense et de la protection civile de la préfecture de l'Isère
- M. André Postic, chef du service de prévention des risques (DDT Isère)
- M. Jean-Pierre Forray, chef de l'unité territoriale, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- Monsieur Patrick POUCHOT, responsable communication, Perstorp - Plate-forme Chimique de Pont-de-Claix.
- Monsieur Luis Felipe DA CRUZ, délégué syndical CGT, Perstorp - Plate-forme Chimique de Pont-de-Claix.
- Monsieur Eric MARSDEN, chargé de mission à la Fondation pour une Culture de Sécurité Industrielle (ICSI).

L'ensemble de ces interventions ont permis à un groupe de travail de proposer un plan d'action aux élus de l'agglomération, définissant le rôle possible de la Métro en matière d'aide aux communes et imaginant les moyens de mettre en place une politique intégrée de gestion des risques à l'échelle intercommunale.

L'acte II permettra au groupe de travail de s'interroger sur la place des habitants dans la définition et la gestion des risques.

Pour en savoir + : consulter l'acte I sur l'acceptabilité sociale des risques naturels et industriels sur le site du conseil de développement : http://c2d.lametro.fr

DÉVELOPPER LES USAGES DU NUMÉRIQUE DANS L'AGGLOMÉRATION

Pour la première fois, le conseil de développement a participé activement aux rencontres Internet d'Autrans, organisées en janvier 2011. Elles ont été l'occasion d'échanges avec d'autres collectivités locales et d'autres initiateurs de projets numériques. Elles ont fini de convaincre le conseil de développement de l'intérêt de sensibiliser les élus de l'agglomération aux enjeux d'une politique numérique d'agglomération.

Sous l'impulsion de la commission Innovation et Emploi, le conseil de développement s'est donné pour objectif de travailler autour de trois axes :

■ La lutte contre la fracture numérique : solidarité/éducation

• Faciliter l'accès au web (points d'accès publics, espaces publics numériques, aménagement du très haut débit),

• Sensibiliser et former aux outils numériques les populations exclues

• Explorer les opportunités de recyclage et de réutilisation des équipements informatiques entre les fournisseurs (entreprises, collectivités) et les demandeurs dans une optique de développement durable

■ Développer le partage des connaissances et des solutions numériques : partage/valorisation

• Explorer les opportunités et les risques de l'ouverture des données publiques

• Encourager le développement d'interfaces de mutualisation des initiatives locales comme Alpesolidaires

• Sensibiliser et former aux outils numériques les structures intermédiaires (société civile)

■ Promouvoir la citoyenneté par le numérique : wiki Grenoble/ sites collaboratifs : expérimentation sur le site du conseil de développement

L'APPUI DE LA COMMUNAUTÉ BRESTOISE

Le conseil de développement a formalisé lors des rencontres internet d'Autrans de janvier 2011 un e. partenariat avec la ville de Brest. Celle-ci, sous l'impulsion de Michel Briand, élu en charge de l'aménagement numérique et de l'économie sociale et solidaire à la communauté urbaine de Brest, mène depuis dix ans une politique exemplaire en matière de développement du numérique : multiplication des points d'accès public à internet, formation à l'écrit public, appels à projets numériques, développement de sites collaboratifs thématiques. Autant de mesures qui ont permis de lutter contre la fracture numérique, de développer les usages du numérique et de promouvoir l'appropriation par tous du numérique pour aider l'expression de la démocratie locale. Le conseil pourra s'appuyer sur les conseils et l'expérience brestoise afin de mener à bien son auto-saisine.

LA MISE EN PLACE D'UN SITE INTERNET COLLABORATIF POUR LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le 20 septembre 2011 a été lancé le nouveau site internet du conseil de développement. Outil collaboratif, celui-ci permet aux membres d'échanger en ligne sur les projets, de partager leurs documents et agendas, et de contribuer en ligne sur les futurs avis du conseil de développement. L'espace privé dédié aux membres du conseil de développement est accompagné d'un espace public, ouvert à tous où les actualités du c2d sont valorisées et où les citoyens peuvent participer à des forums et chats.

BILAN ET SUITE DE L'EXPÉRIMENTATION BAPTISÉE « PLAN D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET CITOYENNE »

Durant l'année scolaire 2010-2011, le c2d a mis en place un programme d'accompagnement pour des lycéens de classes de seconde par des seniors bénévoles. Ce programme a été expérimenté dans deux lycées candidats à l'expérimentation : le lycée Pablo Neruda à Saint Martin d'Hères et le lycée Marie Curie à Echirolles, en partenariat avec l'Inspection Académique de l'Isère.

Mené sur le principe d'une action solidaire intergénérationnelle, le programme permet d'une part de contribuer à la sociabilisation des personnes âgées et d'autre part amène un soutien aux lycéens en difficulté.

Les lycéens participant au programme étaient tous volontaires et liés par une Charte qui les obligeait à poursuivre leurs engagements. Les rencontres se sont faites sur la base de modules de 5 à 9 semaines ce qui permettait une certaine souplesse pour les bénévoles comme pour les lycéens.

Ce programme est à différencier du soutien scolaire, il n'est en aucun cas une aide aux devoirs ; le but de ce dispositif est l'autonomie des élèves.

Le soutien vise plus précisément à aider les jeunes à :

- comprendre et trouver leur place au sein du lycée et plus largement dans la vie sociale
- trouver ou retrouver confiance en eux et en leurs capacités de réussite
- déterminer la façon de travailler qui sera la plus efficace pour eux, en passant par une phase de meilleure connaissance de soi
- réfléchir à leur « projet de vie » et aux conditions nécessaires à sa réalisation, en particulier des choix d'orientation scolaire
- créer du lien ou des passerelles entre ce qu'ils vivent au lycée, ce qu'ils y apprennent et l'actualité sociale ou culturelle

En tout, 33 élèves ont été accompagnés par 11 bénévoles, avec une moyenne de 7 séances par élèves sur la période des vacances de la Toussaint à la fin de l'année scolaire.

Au vu des résultats satisfaisants de cette expérimentation, le c2d souhaiterait que cette action se renouvelle pour l'année scolaire 2011-2012. Cependant, n'ayant pas vocation à porter sur le long terme ce type d'initiatives, le c2d cherche un autre porteur pour pérenniser ce programme. Plusieurs réunions ont été organisées pour déterminer les structures qui pourraient participer au portage de ce projet.

SUIVI DU CDDRA, LE CONSEIL SE POSITIONNE SUR UN ÉVÉNEMENT D'AGGLOMÉRATION GRAND PUBLIC ET FESTIF

Dans le but d'encourager le développement durable dans la région, Rhône-Alpes met en place des Contrats de Développement Durable de la Région Rhône-Alpes (CDDRA) avec des partenaires locaux qui ont pour mission de développer des projets à l'échelle de leur territoire. Le conseil de développement, via son représentant, participe à l'ensemble des comités de pilotage du contrat avec la Région Rhône-Alpes. Il a ainsi la possibilité de veiller à la cohérence entre les opérations et vis à vis du projet d'agglomération, à leur caractère innovant et partenarial et à leur valorisation et démultiplication. Il peut également insister sur les actions qui lui semblent prioritaires.

Dans le cadre du CDDRA 2010-2016, signé le 11 janvier 2010, la Région propose à La Métro de participer au financement d'un grand événement d'agglomération. Le c2d, membre du comité de pilotage du CDDRA, a été encouragé à mener une réflexion sur la définition d'une stratégie événementielle d'agglomération.

Dans sa contribution du 18 janvier 2011 sur les principes et formes d'un grand événement d'agglomération, la commission Cultures, Solidarités et Démocratie du c2d émet des recommandations : pour assurer la pérennité d'une telle manifestation, et éventuellement qu'elle s'inscrive dans un projet culturel d'agglomération, l'événement devrait être reconductible annuellement ou bi-annuellement. Pour qu'un tel projet soit de qualité, la commission suggère de prendre le temps de la réflexion, et qu'un budget suffisant soit alloué à cette entreprise – le budget d'un million d'euros prévus pour cet événement et financé à hauteur de 300 000 euros par la Région Rhône-Alpes semble approprié au c2d. Le projet doit s'inscrire dans un contexte territorial et prendre en compte les propositions culturelles des territoires voisins, pour se forger sa propre personnalité.

Ce type de projet festif et ludique permettrait de développer une identité forte du territoire. La commission Cultures, Solidarités et Démocraties insiste sur la nécessité de faire intervenir et d'intervenir sur l'ensemble des communes qui composent l'Agglomération grenobloise, en respectant toutes les échelles du territoire. Un groupe de travail a été constitué pour participer à la définition d'une politique culturelle et d'un événement d'Agglomération.

DÉFINIR UNE POLITIQUE SPORTIVE D'AGGLOMÉRATION

Le 11 février 2011, le c2d a été sollicité par Marc Baïetto – Président de la Métro, pour apporter une contribution aux travaux menés par Gilles Moulin – Vice-Président chargé des grands équipements et des espaces naturels et de loisirs, concernant la définition d'une politique sportive d'agglomération.

Sous la responsabilité de Pierre Arnaud (GUC), un groupe de travail a été mis en place au sein de la commission Cultures, Solidarités et Démocratie du c2d. Après avoir analysé le contexte sportif au sein de l'agglomération grenobloise et identifié les forces et les lacunes présentes sur le territoire, le groupe de travail a rédigé une contribution pour commencer à organiser la réflexion autour d'une politique sportive supra communauté.

Dans cette contribution, plusieurs problématiques sont abordées :

■ Tout d'abord, la place que peut tenir La Métro dans la définition d'une politique sportive sur son territoire. La contribution souligne d'une part, que les lois de décentralisation n'ayant pas donné aux collectivités territoriales de compétence particulière en matière de politique sportive, les EPCI peuvent s'investir par le biais de la compétence des grands équipements. D'autre part, il serait souhaitable d'installer une gouvernance locale du sport sans qu'il y ait de transfert de compétences des communes à La Métro.

■ La question du renouvellement des infrastructures a également été abordée : une priorité est à définir entre le réaménagement d'infrastructures vieillissantes et la réalisation de nouveaux bâtiments plus prestigieux mais aussi plus coûteux.

■ Le nombre élevé d'institutions sportives sur le terrain de l'agglomération peut aboutir à des chevauchements entre les compétences.

■ Le sport représente de lourdes charges financières pour les collectivités.

■ La question de la pertinence d'un soutien financier du sport d'élite est posée.

■ Enfin, le groupe de travail observe que les pratiques des citoyens de l'agglomération évoluent et sont diverses. La contribution cherche à détailler les enjeux et avantages des différentes pratiques sportives (pratiques scolaires, péri et extrascolaires, pratiques associatives, pratiques autonomes, pratiques quotidiennes et pratiques de spectateur) pour établir les priorités à donner à une politique sportive.

Le groupe de travail a proposé des recommandations pour aider à déterminer le rôle que pourrait jouer La Métro dans la définition d'une politique sportive d'agglomération. Il met en avant notamment un Projet Sportif d'Agglomération qui devrait :

■ Coordonner les territoires et institutionnaliser les échanges entre les structures concernées – la contribution propose l'instauration d'un Comité de pilotage, de commissions de travail thématiques.

■ Définir les outils de pilotage d'un projet sportif d'agglomération – un cadre organisateur des enjeux du sport permettrait d'orienter une politique sportive à l'échelle de l'agglomération en articulant les différents acteurs, notamment par l'organisation des assises locales du sport.

■ Réaliser un travail continu d'évaluation - création d'un observatoire des pratiques physiques et sportives.

Le groupe de travail s'est réuni 2 fois et a auditionné les personnes suivantes :

Marie-Jo Colomby – Présidente d'Eybens Sport Adapté

Dimitri Mauz – Président du Nautic Club Alp'38

Patrick Pirello – Président d'Hand-ball Pôle Sud

Pour en savoir + : consulter la contribution sur le site du conseil de développement : http://c2d.lametro.fr

LES PERSPECTIVES ET SOUHAITS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

UNE CHARTE DE LA PARTICIPATION SIGNÉE… ET À METTRE EN ŒUVRE DE TOUTE URGENCE

Adoptée le 28 mai 2010, et signée par le Président du conseil de développement et le Président de Grenoble-alpes Métropole pour une mise en œuvre effective le 21 septembre 2010, la Charte de la participation n'a pour l'instant pas été concrétisée par des faits.

Son élaboration ayant occasionné un grand nombre de réunions et mobilisé des citoyens, techniciens et élus motivés (plus de 250 personnes), le conseil de développement affirmait, dans son rapport annuel 2010-2011, son souhait de voir s'appliquer ce texte.

Rappelons que dans la charte de la participation, les élus s'engageaient notamment à :

- fixer des règles claires de concertation déclinées par projets en inscrivant le détail de l'organisation du dialogue participatif dans les délibérations votées par les élus de la Métro,
- diversifier les publics de la concertation (sexe, âge, origine sociale, localisation dans l'agglomération),
- diffuser en continu une information précise et accessible sur l'actualité des démarches participatives,
- organiser périodiquement un Forum de la participation. Celui-ci déterminera les grands sujets soumis à la concertation. Ce Forum de la participation sera ouvert aux acteurs de la société civile, ainsi qu'aux élus et services de la Métro et des communes de l'agglomération,
- prendre en compte, au niveau politique, les avis des instances participatives sollicitées sur un sujet particulier. Dans un souci d'efficacité et de durée de la mobilisation, la traçabilité de ces avis doit être facilement réalisée, afin notamment d'identifier les justifications des propositions non adoptées.
- mettre en place un fonds de la participation intercommunale (FPI) afin de soutenir des initiatives collectives (association, instance de démocratie locale…). Ce FPI favorisera l'émergence de projets locaux visant un renforcement de la participation. Sa gestion sera assurée par un comité composé d'élus, d'acteurs de la société civile et des services de la Métro.

Le conseil de développement sera attentif à ce que l'année 2011-2012 soit celle de la mise en œuvre concrète de la charte de la participation, et s'efforcera de rappeler aux élus leurs engagements, notamment concernant le fonds de la participation intercommunale et l'organisation d'un forum de la participation.

SE RAPPROCHER DES HABITANTS : RENOUVELER L'EXPÉRIENCE D'UNE RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

Le 24 mai 2011, le conseil de développement organisait pour la première fois une réunion ouverte au grand public sur la réforme territoriale. La participation de 400 personnes a fini de convaincre le c2d du rôle qui était le sien de tenter de rendre compréhensible des politiques territoriales souvent complexes pour le grand public.

En s'appuyant sur le service communication de la Métro, le c2d a pu, à cette occasion, rédiger un petit guide de la réforme territoriale, sous forme de questions/réponses et d'un glossaire des termes de la réforme. Celui-ci, très apprécié des participants mais également des élus, est disponible sur le site internet du conseil de développement et de la Métro.

A l'avenir, le c2d souhaite donc renouveler cette expérience afin de rendre plus lisibles et compréhensibles les enjeux sociétaux de l'agglomération.

Pour en savoir + : consulter le guide « comprendre la réforme territoriale » sur le site du conseil de développement : http://c2d.lametro.fr

TRAVAILLER LA QUESTION DE LA RÉFORME TERRITORIALE ET DES PÔLES MÉTROPOLITAINS AVEC LES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT VOISINS

Depuis deux ans, les conseils de développement de la Région Urbaine Grenobloise (territoire du SCoT) collaborent sur l'élaboration du schéma de cohérence territoriale. La réforme territoriale en cours interroge les territoires de projets, en créant notamment les pôles métropolitains. A cette occasion, le c2d souhaiterait poursuivre la coopération entre les conseils de développement de la RUG au-delà du SCoT mais aussi la réflexion en réunissant les conseils de développement du sillon alpin afin d'identifier quel pourrait être l'apport de la société civile pour accompagner ces réformes et y associer au maximum les habitants.

LES MEMBRES DU CONSEIL

MONDE ÉCONOMIQUE

CHAMBRES ET FÉDÉRATIONS

CGPME : Robert SORREL

Chambre d'Agriculture : René JACQUIN

Chambre du Commerce et de l'Industrie : Jean-Paul BASSALER, André INDIGO

Chambre des Métiers et de l'Artisanat : Philippe TIERSEN et Georges BURBA

FNAIM : Yvan MORYUSSEF

Jeune Chambre économique : Damien MICHAUD

EMPLOI ET INSERTION PAR L'ÉCONOMIE

Groupement des entreprises d'insertion : Jean-Alexandre PEYROTTES

La Pousada : Claire GILMAN et Hélène COUVREUR

Union régionale des SCOP : Cyril ZORMAN et Sylvain BOUCHARD

ENTREPRISES

Caterpillar : Bruno PLAIN

Schneider electric : Jean-Pierre CHARDON

SYNDICATS

CFE-CGC : Bruno CATELIN et Michel PANCHOUT

CGT : Patrick VARELA

FSU : Françoise GUILLAUME et Marie-Laurence MOROS

Médef : Bernard TORGUE

SE-UNSA : Hubert LETOUT

Union départementale CFDT : Jean VANOYE et Alain PENET

Union départementale CFTC : Odile SZCZYGLOWSKI

Union départementale des syndicats FO : Jean-Pierre GILQUIN

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES PUBLICS

ARCHITECTURE ET URBANISME

CAUE : Serge GROS, François-Xavier RAULT

Maison de l'Architecture : Florian GOLAY, Olga BRAOUDAKIS et Mireille SICARD

DÉPLACEMENT, ÉNERGIE

EDF : Georges CLO

SNCF : Patrice BAYLE

ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

CEA : Dominique GRAND

CNRS : Jérôme VITRE

PACTE : Guy SAEZ

Rectorat de l'Académie : Claudine GELLENS

Université de Grenoble : Farid OUABDESSELAM

ORGANISMES SOCIAL ET DE SANTÉ

Caisse d'Allocations Familiales (CAF) : Rahim BAH

Centre Hospitalier Universitaire (CHU) : Marc PENAUD et Frédérick MARIE

VIE ASSOCIATIVE ET HABITANTS

ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS

CLCV (Consommation Logement & Cadre de Vie) : Louis DANET et Christian JOUIN

Confédération Nationale du Logement : Henri DARMET, Lucie BARBAN et Laurette DE MARCO

Confédération Syndicale des Familles : Nicole LEBRUN

UFC Que Choisir : Michèle RAGACHE

CITOYENNETÉ ET PROMOTION DE L'ÉGALITÉ

APF (Association des paralysés de France) : Monique JACQUET

CIDFF : Marie-Claire FAHL

LAHGGLO (Les Associations d'Habitants du Grands Grenoble, Lien et Ouverture) : Marie-Christine SIMIAND et Jean-Paul LAMAGNA

ODPHI (Office Départemental des Personnes Handicapées de l'Isère) : Jean-Paul GOUTTENOIRE et Yvon MOTTIN

ODTI (Observatoire des discriminations et des territoires interculturels) : Claude JACQUIER

Unis-Cités : Bernard FAURE et Olivier TRUCHE

CULTURE

CCSTI : Michel BELAKHOVSKY

CREARC : Claude CHARBONNIER

Culture et Développement : Christiane CHATEAUVIEUX, Francisco D'ALMEIDA et Lisa PIGNOT

HADRA : Driss BOUAYAD et Alizée COUSTETS

Solexine

ÉDUCATION

FCPE : Dominique NUSSARD

Les Francas : Roger MERLIN et Jean-Paul VIAL

ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE

ADTC (Association pour le Développement des Transports en Commun) : Antoine JAMMES

Alpes-Auto Partage : Martin LESAGE et Stéphanie PESENTI

Avenir Venon : Jean-Claude BRUYERE et Jacques SCHEIZER

FRAPNA : Jean-François MICHEL

La Passion du bois : Jacques JULLIARD

OZD (Objectif Zéro déchet) : Georges OUDJAOUDI

SOLIDARITÉS

ADT Quart Monde : Dominique BENOIST et Yves JERONNE

Alertes : Jean GIARD

Banque alimentaire : Michel SUSCILLON et Jean-Luc GIRARDET

Secours Catholique : Daniel HUGON et François-Xavier LAPIERRE

Secours Populaire : Ahmid REZAI

Un toit pour tous : Bernard ARCHER et Marcel FAURE

SPORT

CDOSI (Comité départemental olympique et sportif Isère) : Guy MARGOTTON et Claude MONTESSUY

COLJOG (Conservatoire Observatoire Laboratoire des Jeux Olympiques de Grenoble) : Geo PERLI et Bernard CHAPITEAU

GUC : Alain NEMOZ et Pierre ARNAUD

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Bernadette AUBREE, Ancienne Directrice des finances de la Métro

Henri BIRON, Président d'honneur de la FRAPNA

Daniel BLOCH, Ancien Recteur et Président de l'INPG

Pierre CHAIX, UPMF

Claudine CHASSAGNE, Informaticienne

Catherine FONTE, Citoyenne

Jacques GUIGUE, CNFPT

Luc GWIAZDZINSKI, Géographe

Edith MARTIN, Centre de Gestion

Francie MEGEVAND, Sociologue

Marie-Antoinette MELIERES, Climatologue

Pascal MERCIER, Inspecteur d'Académie

Jean-Jacques PAYAN, Ancien Président de l'Université Joseph Fourier

Catherine POUYET, Ancienne Directrice des bibliothèques municipales de Grenoble

Noël TERROT, Ancien élu de Fontaine

Daniel THOULOUZE, Ingénieur

Myriam ZAGHOUANE, Unis-Cité

TERRITOIRES VOISINS

CESR Rhône Alpes : Bernard TRANCHANT et Fabien COHEN-ALORO

Conseil de développement Alpes sud Isère : Micheline HAUSS

Conseil de développement de l'Espace Métropole Savoie : Max MAZEAUD et Jeanne-Marie GRIMANELLI

Conseil de développement de la Bièvre : Jean-Claude VERMEILLE

Conseil de développement du Grésivaudan : Marie-José STUTZ

Conseil de développement du Pays Voironnais : Jacques CHARVET

Espace Belledonne : Gérard ARNAUD

Parc Naturel Régional de Chartreuse : Etienne RAGOT et Daniel BROCART

Parc naturel régional du Vercors : Catherine BRETTE

INVITÉS

Hosni BEN REDJEB, Président du Comité Initiative Développement Euro Méditerranée

Franck COURTOIS, Patrimoine et Développement

Simone CHAPITEAU, Citoyenne

Jean-Pierre CHARRE, IGA et CLUQ

Julien GALVAING, Rénovation énergétique

Paul GUIBERT, Citoyen

Jacques PAGE, Syndicat des retraités de la fonction publique

Jacques TOLEDANO, Les amis du monde diplomatique

À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT : C2D.LAMETRO.FR

DOCUMENTS CADRES

- Règlement intérieur
- Charte de bon fonctionnement
- Texte d'orientation
- Charte de la participation
- Composition du conseil de développement

PUBLICATIONS DU C2D

- Avis et contributions
- Guide pratique : « Comprendre la réforme territoriale »
- Acte I : acceptabilité sociale des risques naturels et industriels
- Bilan d'expérimentation pour une réussite éducative et citoyenne
- Contribution à la définition d'une politique sportive d'agglomération
- Contribution à la démarche grand publ-ic du plan climat local de la Métro
- Comptes rendus des commission et séances plénières
- Newsletters du c2d





DEVELOPP

2011
APPORT



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Le Forum - 3 rue Malakoff - 38 031 Grenoble CEDEX 01
Tél. 04 76 59 59 59 - Fax 04 76 42 33 43

lametro.fr

c2d.lametro.fr

RhôneAlpes Région

Conception Graphique et réalisation : Grenoble-Alpes Métropole
Photos : Fotolia. Service communication la Métro
Novembre 2011.